

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 26 juin 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière du conseil médical des départements du 14-22-27-29-35-44-49-50-53-56-61-72-76-85

NOR : JUSK2318782A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnel élus au comité social d'administration de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes pour la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux des départements du 14-22-27-29-35-44-49-50-53-56-61-72-76-85 ;

Arrête :

Article 1

Sont élus représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements 14-22-27-29-35-44-49-50-53-56-61-72-76-85 les personnes suivantes :

Rang	Représentants du personnel
1	LABROT Thierry
2	BRASME Bruno
3	BERRIET Jean-Michel
4	BUETAS Laurent
5	VALLIENNE Harold
6	OUDART Raymond
7	TOXE Eric
8	LEFEZ Stéphane
9	VYNISALE Jean-Bernard
10	HERVE Yann
11	LABEAU Pascal
12	GRANDIDIER Gianni
13	GENITEAU David
14	COZIC William
15	LUCE Damien

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 26 juin 2023,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes,

M-L HANICOT

